

655 - Contrats Départementaux

**Contrat Départemental - Territoire
de l'Eurométropole de STRASBOURG
Fonds d'attractivité et de Développement
Projet Educatif Partagé et Solidaire du
secteur de recrutement des Collèges Galilée
et Maxime Alexandre de LINGOLSHEIM**

Rapport n° CD/2018/017

Service Chef de file :

J5-Développement éducatif, sportif de la jeunesse

Service(s) associé(s) :

Résumé :

La réussite éducative et l'épanouissement des jeunes constituent un enjeu majeur pour le Département et ses partenaires, engagés dans le cadre du Projet Educatif Partagé et Solidaire, avec trois obligations de résultat :

- promouvoir la réussite scolaire des jeunes du territoire,
- faire de ces jeunes des acteurs du territoire et des citoyens de demain et de susciter l'envie de travailler ensemble avec les partenaires et mettre le jeune et sa famille au cœur de la démarche.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée Départementale de décider :

- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat du Projet Educatif Partagé et Solidaire du secteur de recrutement des collèges Galilée et Maxime Alexandre de Lingolsheim à conclure entre les communes de Holtzheim et de Lingolsheim, l'Etat, l'Education nationale et le Département, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole,
- d'attribuer une subvention à la Ville de Lingolsheim au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité pour la démolition et la reconstruction du gymnase Maxime Alexandre, destiné notamment à la pratique sportive des collégiens,
- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Ville de Lingolsheim et le Département pour permettre le versement de la subvention correspondante
- d'approuver les termes de la convention d'utilisation du gymnase Maxime Alexandre par les collégiens.

Le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir

les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg, le 11 décembre 2017.

Le projet d'attractivité et de développement du Projet Educatif Partagé et Solidaire du secteur de recrutement des collèges Galilée et Maxime Alexandre de Lingolsheim, porté par le Département et co-construit avec de nombreux partenaires, s'inscrit dans l'enjeu prioritaire « Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes ». Il a pour ambition entre autres de déployer les Projets Educatifs Partagés et Solidaires, d'agir sur l'attractivité des établissements scolaires situés en Quartier Prioritaire de la Ville et de promouvoir l'excellence intellectuelle et manuelle en construisant des partenariats avec les grandes écoles.

La volonté de l'Exécutif départemental est que le Département accompagne le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants.

L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs. Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Commune de Holtzheim et la Commune de Lingolsheim ont approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action de l'Eurométropole le 16 février et le 19 mars 2018.

Le Projet éducatif partagé (PEPS) du secteur de recrutement des Collèges Galilée et Maxime Alexandre de Lingolsheim

Le PEPS est une démarche inscrite dans le plan d'actions éducatives et collèges adopté lors de la réunion de l'assemblée plénière du 20 mars 2017 (CD/2017/007).

Lancé en mars 2017, ce projet, le premier dans le Bas-Rhin, a comme ambition de renforcer l'offre éducative dans les deux collèges de Lingolsheim, ainsi que de créer une nouvelle dynamique partenariale autour de 3 enjeux retenus par tous les partenaires :

- Promouvoir la réussite scolaire des jeunes du territoire ;
- Faire de ces jeunes des acteurs du territoire et des citoyens de demain ;

- Susciter l'envie de travailler ensemble avec les partenaires et mettre le jeune et sa famille au cœur de la démarche.

Les différents partenaires ont commencé à participer à la mise en œuvre de ces enjeux par des actions entreprises sur le territoire. Ainsi, à titre d'exemple, un adulte relais en charge de la médiation scolaire et financé à hauteur de 80% par l'Etat et à hauteur de 20% par le Département intervient dans les deux collèges et dans le Centre Socio Culturel L'albatros. Deux élèves de l'école Polytechnique, dans le cadre d'un stage civil, mènent des actions auprès des élèves pour renforcer l'offre pédagogique.

Dans cette démarche, les parents et les élèves sont étroitement associés afin de construire avec eux des réponses adaptées, en phase avec leurs préoccupations. En effet, le Projet Educatif Partagé et Solidaire qui place le jeune et sa famille au cœur du dispositif, vise à mobiliser les partenaires autour du défi de la jeunesse et de l'éducation.

Le Projet Educatif Partagé et Solidaire des secteurs de recrutement des collèges de Lingolsheim comprend deux volets : un volet éducatif, le plan d'actions partagé co-construit avec tous les partenaires à partir des enjeux cités ci-dessus, et un volet immobilier, un partenariat en matière d'investissement.

La Commission Permanente du Conseil Départemental réunie le 9 octobre 2017, a autorisé le lancement des travaux de restructuration du collège Galilée de Lingolsheim et a approuvé les termes de l'Avant-projet définitif de l'opération de restructuration du collège Galilée de Lingolsheim pour un coût global de l'opération s'élevant à 8 000 000 € TTC.

Par ailleurs, les deux collèges de Lingolsheim ont été diagnostiqués comme des établissements carencés en équipements sportifs. Les élèves du collège Maxime Alexandre sont à l'étroit dans un gymnase vétuste, le gymnase Maxime Alexandre qui appartient à la Ville de Lingolsheim. Celle-ci sollicite le Département pour un projet de démolition et de reconstruction de ce gymnase.

Il est prévu que le Département s'engage à financer ce projet à hauteur de 1 404 900 €.

Le collège Galilée déploie systématiquement deux classes en simultané pour la pratique de l'Education Physique et Sportive tout au long de la semaine. Pour répondre complètement aux problématiques de ce collège concernant cette pratique, un projet innovant est étudié par les services du Département : un projet de construction d'un plateau sportif couvert dans l'enceinte du collège Galilée.

La commission territoriale de l'Eurométropole réunie le 4 juin 2018 a émis un avis favorable sur l'éligibilité du Projet Educatif Partagé et Solidaire du secteur de recrutement des Collèges Galilée et Maxime Alexandre de Lingolsheim au Fonds de développement et d'attractivité et sur la convention de partenariat entre le Département, les communes de Lingolsheim et de Holtzheim, l'Education Nationale et l'Etat, et a proposé la contribution du Département suivante :

- Le projet de reconstruction du collège Galilée à hauteur de 8 millions d'euros TTC.
- L'accompagnement en ingénierie pour le portage du Projet Educatif Partagé et Solidaire et la coordination de tous les projets qui le composent.

- La mobilisation des crédits de droit commun du Département qui seront déployés après examen par les instances dédiées du Département.
- Une contribution financière pour la démolition et la reconstruction du Gymnase Maxime Alexandre, à hauteur de de 1 404 900 € ;
- Une prise en charge à hauteur de 20% du poste d'Adulte Relais créé sur le territoire de Lingolsheim
- La mise à disposition gratuite de locaux à l'association l'Outil en Main au sein de l'Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale hébergée au parc des Tanneries à Ostwald, qui projette de développer une antenne sur le territoire de Lingolsheim afin de faire découvrir aux jeunes les métiers manuels et du patrimoine.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	50 000 000,00 €	50 000 000,00 €	1 404 900,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet partenarial de développement et d'attractivité « Projet Educatif Partagé et Solidaire du secteur de recrutement des collèges Galilée et Maxime Alexandre de Lingolsheim » ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet notamment en matière de portage du Projet Educatif Partagé et Solidaire et de la coordination de tous les projets qui le composent ;

- décide d'attribuer une subvention de 1 404 900 € à la Commune de Lingolsheim pour la démolition et la reconstruction du Gymnase Maxime Alexandre au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;

- approuve les termes du projet de convention de partenariat pour le projet de développement et d'attractivité « Projet Educatif Partagé et Solidaire du secteur de recrutement des collèges Galilée et Maxime Alexandre de Lingolsheim » ;

- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Lingolsheim et le Département du Bas-Rhin, destinée à permettre le versement de la subvention ;

- approuve les termes du projet de convention d'utilisation des installations sportives à conclure entre la Commune de Lingolsheim, le Département du Bas-Rhin et le collège Maxime Alexandre, destinée à préciser les modalités de mise à disposition du gymnase Maxime Alexandre aux collégiens ;

- autorise son président à signer les trois conventions précitées, jointes en annexes à la présente délibération.

Strasbourg, le 13/06/18

Le Président,



Frédéric BIERRY